

De l'université moderne à la «multiversité» (3e partie)

Une véritable université contemporaine ressemble de plus en plus à «une grosse entreprise de traitement de produits culturels qui lui arrivent du secondaire». Ce fait a permis aux gestionnaires, au sens réel du terme, de «prendre le pas sur les pédagogues» (11).

En outre, les besoins induits par les changements socio-économiques, techniques et scientifiques de certaines sociétés développées, telles que l'Amérique et la France, ont amené les universités à diversifier leurs missions.

Ce qui a abouti, selon Klark Kerr, ancien président de l'université de Berkeley, de faire de l'université moderne, définie ci-dessus une nouvelle «multiversité» (12) contemporaine. La multiversité a succédé aux Etats-Unis, durant les années 60, à l'université moderne, développée d'abord en Allemagne au début du XIXe siècle : «Avec la révolution industrielle et l'intronisation de la science et de la recherche, elles prennent progressivement la place qui était celle, centrale, de la philosophie et de l'enseignement dans l'université classique» (13).

Pour Kerr, la «multiversité» n'a pas de «barde pour chanter ses louanges, ni de prophète pour proclamer les visions qu'elle... inspire, ni de gardien pour partager son caractère sacré. Elle a ses critiques et ses détracteurs. Elle a aussi ses camelots... C'est une solution qui s'impose plutôt qu'un choix raisonné qu'elle ferait après avoir balancé entre d'élégantes alternatives» (14).

En France, par exemple, la demande croissante et variée de la société, induite par une évolution économique, sociale, scientifique... a contraint les présidents des universités françaises à organiser un colloque international à Lyon dont l'objectif principal était l'identification des nouvelles missions universitaires.

D'après Lucas, qui a assisté, en tant que président de l'université de Lyon, ce colloque « a permis de faire apparaître les enjeux de la multiversité, et en particulier de la diversification des missions et des pratiques universitaires.

Au centre des échanges auxquels il a donné lieu, et des travaux préparatoires du colloque, «l'autre public» qu'accueillent inégalement, plus ou moins consciemment, d'abord les établissements, l'autre public des demandeurs de recherche et de conseils, l'autre public des professionnels qui attendent de l'université un encadrement scientifique, une émulation aussi, parce qu'ils souhaitent engager ou poursuivre des recherches qui revêtent pour eux des sens très différents : une formation complémentaire «par la recherche», un retour sur soi, la mise à distance d'une expérience professionnelle ou une réflexion sur celle-ci, l'achèvement d'une recherche pointue commencée par l'entreprise, etc... A côté des demandes déjà anciennes d'ingénieurs de différentes disciplines... il a été également beaucoup question des pratiques de recherche revendiquées par les enseignants du second degré. Mais «l'autre public», c'est plus largement celui que l'université reçoit dans les formations de différents niveaux et qui les conduit à servir d'autres fins que celles pour lesquelles elles avaient initialement été conçues» (15).

En d'autres termes, devant la croissance, la diversification, la multiplication et la complexité des besoins de la société, l'université moderne s'est transformée en multiversité pour pouvoir satisfaire la demande des citoyens et des institutions publiques et privées au lieu de se cantonner dans les rôles de recherche pure de la formation des élites estudiantines.

Ainsi, l'évolution de la technique, la science, la vie économique, sociale et culturelle oblige les universités à s'adapter constamment en vue de se perfectionner chaque fois davantage dans tous les domaines, y compris dans leurs façons de s'organiser, de s'administrer, d'enseigner, de s'adapter aux changements rapides générés par les innovations continues.

L'adaptation de l'université aux exigences de l'âge de la connaissance et de l'information

Tout cela signifie que les exigences de la vie contemporaine nous contraignent de réunir, par tous les moyens, les conditions nécessaires pour permettre à notre université de former des

catégories socioprofessionnelles capables d'entreprendre la modernisation superstructurelle et infrastructurelle d'une société qui a été soumise à l'une des plus dégradantes et des plus cruelles dominations coloniales de l'histoire moderne parce qu'elle n'a pas su ou pu, au moment opportun, adopter et maîtriser les acquis des révolutions scientifiques et techniques des temps modernes. D'autant qu'aujourd'hui la connaissance et l'information sont devenues le facteur déterminant de la production des biens et services. Etant donné l'universalisation de la connaissance et l'interdépendance mondiale, l'homogénéisation, la standardisation et l'uniformisation des activités économiques, des services sociaux, techniques, scientifiques, administratifs et financiers ainsi que des moyens de production résultant de la révolution industrielle, la mondialisation rampante, le contenu des programmes, le niveau, la qualité et la finalité de l'enseignement, non seulement du cycle supérieur mais aussi des cycles secondaires (moyen et élémentaire) d'un pays sous-développé, comme l'Algérie, doivent correspondre à ceux des sociétés avancées. Ces exigences vitales sont dictées par les impératifs de la globalisation de la vie moderne et ses complexités ainsi que par les exigences de la modernité. Le «système-monde» vise à intégrer tous les pays dans le marché capitaliste international.

En outre, aucun pays au monde n'a pu se développer sans maîtriser au préalable le développement de son système éducatif. La performance, l'efficacité et le rendement de tout système éducatif sont déterminés par l'application obstinée des normes, critères et règles universels.

Il est évident qu'étant donné le rôle déterminant que joue le corps professoral — garant non seulement du contenu, du niveau et de la qualité de l'enseignement dispensé mais aussi de l'élévation constante des formes d'excellence de l'université —, la décision de promouvoir administrativement les moniteurs et les instructeurs au corps d'instituteurs et de titulariser les assistants et l'idée de promouvoir certains maîtres assistants, en violation flagrante des normes internationales, ont constitué des fuites en avant coûteuses et inefficaces. Ces pratiques auront pour conséquence inéluctable le maintien indéfini de notre système éducatif dans cet état «sinistré».

De telles mesures palliatives illustrent ce que nous avons qualifié plus haut de viol systématique des critères, des normes, des exigences, de la logique et de la finalité du système scolaire en général et du système universitaire en particulier mis en place après la réforme de 1971 pour former «des cadres compétents et consciencieux à moindre coût», capables de contribuer à la réalisation des trois révolutions «industrielle, agraire et culturelle» du régime de Boumediène.

L'université ne peut accomplir sa mission principale, qui est la formation d'une véritable élite cultivée (ou plutôt d'un leadership), compétente et dynamique, que si elle arrive à recruter, selon les normes et par ordre de mérite, les meilleurs éléments algériens ou étrangers en leur offrant tous les avantages possibles pour les attirer et les garder. Car, l'une des tâches du corps professoral consiste d'abord à découvrir les étudiants les plus talentueux et ensuite à cultiver l'intelligence de ces talents.

Par conséquent, pour que les enseignants puissent détecter de tels talents parmi leurs innombrables étudiants, il faudrait qu'eux-mêmes aient au moins un certain talent, d'où la nécessité absolue de cultiver l'intelligence des étudiants qui présentent les meilleures capacités afin de reproduire au moins un corps professoral de qualité, capable de diriger des recherches, de produire la connaissance, un ordre social nouveau, le changement des mentalités, tout en formant de futurs savants, ingénieurs, gestionnaires, hommes de lettres, artistes, hommes politiques, administrateurs, cadres, techniciens, théologiens... dans le même moule culturel.

Cela rendrait possible la création d'un modèle culturel post-copernicien, c'est-à-dire basé sur la science et les valeurs humanistes universelles, capable d'adapter l'Algérie au monde contemporain en constante mutation, aussi bien que de la préparer à relever les défis de l'âge de la connaissance et de l'information.

Seul un tel modèle post-copernicien serait susceptible de permettre à toutes ces catégories socioprofessionnelles modernes vitales de partager une culture commune, une vision et une conception saines et réalistes du monde, de la vie et du devenir, ce qui les amènerait à construire des objectifs généraux communs, tels que l'établissement d'un ordre social équitable, un système politique démocratique, gouverné par un Etat Nation de droit, efficace et civilisateur, soumis à un véritable contrôle populaire dans un cadre policé et ordonné.

et civilisateur, soumis à un véritable contrôle populaire dans un cadre police et ordonne, oeuvrant pour le bien-être de tous les citoyens, sans distinction de sexe, d'âge, de race et de classe, garantissant leurs droits, mais les obligeant aussi à accomplir leurs devoirs et leurs obligations. La réalisation d'un tel projet exige l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique universitaire rationnelle.

La nécessité d'une politique universitaire conséquente

Le redressement de la situation de l'université algérienne ne pourrait se faire sans la formulation et l'application méthodique d'une politique universitaire qui devrait tenir compte des acquis négatifs aussi bien que positifs de son expérience passée, de la nature des exigences, des fonctions et missions, du rôle, de la finalité et surtout des normes et règles universitaires.

L'élaboration d'une telle politique exige au préalable une évaluation impartiale et exhaustive du système éducatif actuel et de son contexte historique, politique, social et culturel (et non une simple conférence-kermesse de trois jours). cette tâche exaltante devrait être menée à bien par une commission nationale d'évaluation, composée d'éminents éducateurs nationaux, conseillés et secondés par des experts étrangers de renommée mondiale désignés par le gouvernement. Pour avoir l'autorité nécessaire, elle doit être présidée par le président de la République ou le Premier ministre.

Cette commission aurait une triple mission à accomplir : établir un bilan impartial et sans complaisance, définir une politique universitaire appropriée et dégager un plan d'action de long terme dont l'exécution procéderait en fonction d'une hiérarchisation des priorités dégagées «à court, moyen et long terme» et contenant un calendrier précis des actions programmées.

(A suivre)

Demain : «Alice au pays des merveilles»

11) Selon une enquête conduite et publiée par la revue Esprit (1978) sur la situation des universités françaises deux ans après mai 1968.

12) Voir Clark Kerr, Métamorphose de l'université. Ed. sociales, Paris 1967.

13) Lucas, op cité p. 111

14) Kerr. op cité.